



MERCUROL  
VEAUNES

*Cœur du Pays de l'Hermitage*

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Commune de MERCUROL-VEAUNES

### Séance du 16 mai 2018

---

L'an deux mil dix-huit, le 16 mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mai 2018

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, BETTON Daniel, BRECHBÜHL Franck, CASO Myriam, DEBEAUX Laetitia, DESSITE Alain, GRANGER Véronique, PONTON Agnès, RIOUX Serge, THEOLAIRE Joël, TROUILLET Vanessa, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : ACHARD Arnaud pouvoir à DESSITE Alain, BARRE Sylvie pouvoir à GUIBERT Annie, DUMAS Olivier pouvoir à THEOLAIRE Joël, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, MICHELAS Sébastien pouvoir à VESCOVI Jean-Marc, RABEYRIN Robert pouvoir à VERSCHEURE Philippe, RIOUX Serge pouvoir à GIOVANE Caroline, ASTIER Fabrice.

Secrétaire de Séance : Mme DEBEAUX Laetitia

---

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mars 2018 est approuvé.

M. le Maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour : SDED – Raccordement au réseau pour LAFARGE CENTRAL BETON. Accord à l'unanimité.

#### **Eaux de la Veaune – Convention pour le contrôle des poteaux incendie**

En application de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011- article 77 et au décret n°2015-235 du 25 février 2015 – Article R-2225-9 « les contrôles techniques sont effectués au titre de la police spéciale de la défense extérieure contre l'incendie sous l'autorité du Maire ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SDIS réalise uniquement les reconnaissances opérationnelles consistant essentiellement à une vérification visuelle, telles que définies dans le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Il appartient au Maire d'effectuer, ou de faire effectuer par un tiers, les contrôles techniques des points d'eau incendie et de les transmettre au SDIS selon une périodicité de 3 ans.

Le syndicat des Eaux de la Veaune propose de procéder au contrôle débitmétrique des poteaux incendie connectés au réseau d'eau potable moyennant un coût de 5,00 € HT par poteau incendie. La commune compte à ce jour 50 poteaux incendie.

Le Conseil à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention proposée par les Eaux de la Veaune pour le contrôle débitmétrique des poteaux incendie de la commune.

#### **VIDEOPROTECTION – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Lors de la séance du 28 mars dernier, le conseil a délibéré pour demander auprès de la Préfecture une subvention au titre de la DETR. Le service préfectoral en charge de ce dossier demande que le conseil municipal approuve le plan de financement de l'installation de la vidéoprotection qui est le suivant :

#### Estimation des dépenses :

- Alimentation électrique :	15 080,00 € HT
- Fourniture et installation de la vidéoprotection :	<u>92 585,00 € HT</u>
- <b>Total en HT :</b>	<b>107 665,00 € HT</b>
- Total en TTC :	129 198,00 € TTC

#### Plan de financement prévisionnel sur le montant des dépenses HT :

##### Aides attendues :

- Etat :	25 000,00 €
- Réserve parlementaire :	30 000,00 €
- Région :	29 950,00 €
- <b>Total des aides publiques attendues :</b>	<b>84 950,00 €</b>

##### Autofinancement :

- <b>Fonds propres :</b>	<b>22 715,00 €</b>
--------------------------	--------------------

Le Conseil approuve à l'unanimité le plan de financement ci-joint.

#### **ARCHE AGGLO – DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA ZONE DES FLEURONS**

Par délibération en date du 18 mai 2015, la commune de Mercurol a délégué à Hermitage-Tournonais Communauté de Communes l'exercice du droit de préemption urbain sur le périmètre de la zone des Fleurons classée au Plan d'occupation des sols et au plan d'aménagement de zone. Cette zone est reconnue d'intérêt communautaire.

La Commune de Mercurol-Veaunes ayant approuvé un nouveau document d'urbanisme (P.L.U.) et instaurée un droit de préemption urbain renforcé, il est nécessaire de déléguer à la nouvelle structure intercommunale « ARCHE Agglo » le droit de préemption urbain sur le périmètre de la zone des Fleurons.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de déléguer à ARCHE Agglo le droit de préemption urbain sur le périmètre de la zone des Fleurons.

#### **PATRIMOINE DE LA TOUR – DEMANDE DE SUBVENTION**

La commune a pour projet d'aménager les escaliers menant à la Tour de Mercurol, ceux-ci étant très dégradés. Il s'agirait de refaire entièrement les escaliers en y ajoutant un éclairage par balisage et de procéder dans le même temps à la réfection de la couverture des remparts du côté desdits escaliers.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élèverait à 72 878,80 € HT :

- Aménagement des escaliers	: 44 375,80 € HT
- Eclairage	: 14 308,00 € HT
- Réfection de la couverture des remparts	: 14 195,00 € HT

Le Conseil approuve à l'unanimité ce projet d'aménagement des escaliers menant à la Tour et sollicite auprès du Département, service du Patrimoine, une subvention aussi élevée que possible.

#### **JURY D'ASSISES 2019**

L'arrêté préfectoral du 03 avril 2018 fixe à 2 le nombre de jurés appelés à constituer la liste annuelle du jury d'assises pour la commune de Mercurol-Veaunes (388 pour le Département).

La Préfecture demande de procéder au tirage au sort de 6 personnes soit le triple du nombre fixé dans son arrêté.

Sont tirés au sort :

- Mme DAVY Simonne
- Mme GAGNOL Jessica
- Mme LAFOND Marine
- Mme TAUSSAC Ludivine
- M. GRIGNON Jacques
- M. BLACHIER Daniel

**SDED – RACCORDEMENT TARIF JAUNE AU FORFAIT**

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité pour le raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de LAFARGE CENTRAL BETON à partir du poste MULE BLANCHE.

La dépense prévisionnelle HT de ce projet est estimée à 17 064,33 €.

Cette dépense serait prise en charge par le SDED à hauteur de 13 396,17 € et par la Mairie à hauteur de 3 668,16 €.

Accord du Conseil à l'unanimité.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h10.

Le Maire,  
Michel BRUNET